

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 01/03/2012

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé :	GINI Patrick qui donne procuration à PERRIN Raphaël,
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 02/02/2012 qui est approuvé à l'unanimité.

I. BILAN MAISON DE L'ENFANCE :

M. le Maire fait un résumé des principaux événements de l'année :

- Recrutement de Sonia Goncalves Pereira, nouvelle Directrice de la crèche en remplacement de Marie-Madeleine Guilbert. Il lui est aussi demandé d'assumer la Direction globale de la maison de l'enfance
- Réorganisation globale avec :
 - ✓ Mise en place de procédures, entre autres, sanitaire
 - ✓ Elaboration de notes de service
 - ✓ Rédaction des règlements intérieurs

Les bilans d'activités peuvent se résumer ainsi :

Crèche :

	2010	2011
Heures Réalisées	17 813,50	20 439,25
Heures Facturées	20 013,57	21 445,95
Nombre Jours ouverture	229	228
Taux d'occupation moyen	54,4%	62,7%

ALSH :

Heures réalisées	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total 2011	Rappel 2010	Evolution
Site Lamoura	6 588	4 965	11 553	10 571	9%
Site Septmoncel	6 628	9 984	16 612	13 655	22%
			0		
Mercredi	3 534	3 636	7 170	5 226	37%
Février	894	702	1 596	1 692	-6%
Pâques	900	648	1 548	1 440	8%
Eté	3 606	2 934	6 540	4 812	36%
Toussaint	726	624	1 350	978	38%
Noël	768	786	1 554	816	90%
	23 644	24 279	47 923	39 190	22%

Il est constaté une progression de l'activité en 2011 par rapport à l'année 2010.

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Suite à la présentation des comptes 2011 du budget annexe de la maison de l'enfance, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 430 833.51€ pour un montant de dépenses de 328 196.85 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 102 636.66 €.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à 2 643.75 €.

En soustrayant le déficit d'investissement et qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2011 (aussi appelé fond de roulement) est de 99 992.91 €

Le bilan général de l'année 2011 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0.00	0.00		0.00	0.00
Opérations de l'exercice	328 196.85	430 833.51	2 643.75	0.00	330 840.60	430 833.51
TOTAUX	328 196.85	430 833.51	2 643.75	0.00	330 840.60	430 833.51
Résultats de clôture		102 636.66	2 643.75			99 992.91
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	328 196.85	430 833.51		0.00	330 840.60	430 833.51
RESULTATS DEFINITIFS		102 636.66	2 643.75			99 992.91

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2011

M. le Maire confirme que l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 102 636.66€ et que, après imputation des déficits d'investissements de 2 643.75€, le résultat net est de 99 992.91€. Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (compte 1068) 2 643.75€
- Affectation à l'excédent reporté (compte R002) 99 992.91 €.

IX. VOTE DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire fait une présentation détaillée compte par compte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, par un vote par nature, le budget annexe « Maison de l'Enfance » 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 382 992.91 € en fonctionnement, et à 9 643.75 € en investissement.

1 - Section fonctionnement :

		BP 2011	CA 2011	BP 2012
DEPENSES	TOTAL DEPENSES	336 250,00	328 196,85	382 992,91
11	Charges à caractère général	59 925,00	59 921,97	75 950,00
12	Charges de personnel	268 325,00	268 274,88	279 650,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00		19 792,91
23	Virement à la section d'investissement	8 000,00		7 000,00
42	Opérations d'ordre entre sections			

RECETTES	TOTAL RECETTES	336 250,00	430 833,51	382 992,91
64	Remboursement sur charges sécu	2 500,00	2 933,79	0,00
70	Produits des services	167 000,00	121 110,72	83 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	166 750,00	306 789,00	200 000,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
13	Atténuations de charges			
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
OO2	Résultat reporté			99 992,91

2 –Section investissement :

OPERATION D'INVESTISSEMENT		Budget Annexe 2011
TOTAL DEPENSES		9 643.75
001-DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		2 643.67
2183	Matériel informatique	2 000.00
2184	Mobilier	4 080.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	920.00
Recettes		9 643.75
1068	Affectation du résultat	2 643.67
021	Virement de la section de fonctionnement	7 000.00

V. LOTISSEMENT : ETUDE DES DEVIS

Suite à l'appel d'offres lancé d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un lotissement au lieu-dit "Le Gitalet" :

- relevé topographique,
- subdivision parcellaire de l'ensemble du terrain,
- avant-projet sommaire d'implantation du bâti et de la voirie,

M. le Maire communique les devis des cabinets PROBAT, BISSIEUX Bâti-Concept et Jean-Marc DUBOIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la proposition la mieux-disante du cabinet BISSIEUX Bâti Concept qui s'élève à 9 807.20 € TTC et autorise M. le Maire à signer tout document pour lancer cette étude.

VI. TARIF LOCATION SALLE DE MUSIQUE

M. le Maire fait part d'une demande de location de la Salle de Musique.

Suite aux investissements réalisés par la Municipalité et les Associations, il est décidé de prendre en charge le fonctionnement et de convenir de la réactualisation des tarifs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les conditions comme suit :

1° - **Location de la Salle de Musique ne pouvant excéder 1 à 2 journées (anniversaire, baptême, mariage ...)** :

- 160 € pour les personnes résidant à Septmoncel
+ coût ménage + chèque de caution de 500 €
- 200 € pour les personnes extérieures à la commune de Septmoncel
+ coût ménage + chèque de caution de 500 €

2° - **Réservation de la Salle de Musique pour quelques heures (pot de l'amitié, vin d'honneur,...) :**

- 80 €
+ ménage + chèque de caution de 500 €

3° - **Location de la Salle de Musique par les Associations de Septmoncel :**

- Gratuité, *compte tenu de leur participation financière aux travaux*
+ ménage + chèque de caution de 500 €.

Par ailleurs, Mme Elisabeth ARBEZ-CARME fait part d'une demande des archivistes de la Fanfare du Haut-Jura afin que le grenier de la Salle de Musique soit équipé d'un éclairage.

En réponse, M. le Maire souhaite que le Président de la Fanfare du Haut-Jura devant solliciter un devis auprès de M. François REGAD pour la pose d'un rail avec spots dans la Salle de Musique, fasse ajouter au devis l'extension de l'installation électrique au grenier.

VII. RESILIATION BAIL APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire informe l'assemblée que l'appartement vacant du groupe scolaire a été loué à compter du 04/02/2012 selon les conditions spéciales fixées lors du Conseil Municipal du 02/02/2012, mais que, à ce jour, le locataire souhaite résilier son bail.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considère que, sauf nouveau locataire engagé entre-temps, le préavis porte échéance au 16/05/2012.

VIII. COURRIERS DIVERS

A) ECOLE : DEMANDE AIDE FINANCIERE VOYAGE A PARIS

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 10/02/2012 des enseignantes de l'Ecole Primaire de Septmoncel sollicitant une aide financière exceptionnelle (1 000 €) pour la classe de découverte à Paris, suite au surcoût des tarifs SNCF.

Mme Christelle RAFFIN précise que, compte tenu des différentes actions menées, le manque de financement actuel par rapport au budget prévisionnel se monte à 292 € et le coût restant aux familles est de 187.63 € / enfant.

M. Raphaël PERRIN propose de verser 500 € au lieu de 400 € au titre de son indemnité de Conseiller Général.

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne une fin de non recevoir à cette demande de financement complémentaire, une subvention de 1 408 € ayant déjà été attribuée.

B) TOUR DE L'AIN : REUNION TECHNIQUE

Dans le cadre de la préparation de l'arrivée de l'étape du Tour de l'Ain le 10/08/2012 à Septmoncel, M. le Maire fait part d'une réunion technique :

- à la Mairie de Septmoncel, jeudi 8 mars 2012, de 14h00 à 16h30

organisée par le Comité d'Organisation du Tour de l'Ain Cycliste.

Sont à l'ordre du jour une présentation de l'épreuve ainsi que les questions de logistique, les dispositifs de sécurité et de secours, les parkings, l'animation, la communication ...

C) M. LE MAIRE DE BOIS D'AMONT - COMPENSATION FINANCIERE DE LA SUISSE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Maire de Bois d'Amont faisant état d'un déséquilibre au niveau des communes bénéficiaires des compensations financières de la Suisse et sollicitant un soutien des communes voisines.

En effet, actuellement, seules des communes de Haute-Savoie et de l'Ain perçoivent une compensation financière de la Suisse pour les travailleurs Français exerçant leur activité en Suisse.

Or, bien que frontalières à la Suisse, les communes du Jura ne bénéficient pas de cette compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soutient l'action de M. le Maire de Bois d'Amont dans le cadre des accords bilatéraux et est favorable à prendre une délibération dans ce sens.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) AVENIR DU VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA

M. le Maire fait part d'une nouvelle proposition présentée lors du Comité Syndical du Village de Vacances de Lamoura du 04/02/2012 :

- Un nouvel intervenant, la Société d'Economie Mixte Construction du Département de l'Ain (SEMCODA), pourrait acquérir et gérer le patrimoine immobilier,

- Le Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura, (S.I.V.V.L.) renforcé par l'entrée de collectivités locales francomtoises poursuivrait la gestion d'exploitation, maintenant ainsi le statut de fonctionnaire territorial pour les employés. Il paierait un loyer à la SEMCODA.

- La gestion de l'activité commerciale et touristique serait assurée par une structure gestionnaire indépendante afin de gagner en efficacité.

La Commune de Lamoura ainsi que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ont délibéré en faveur de leur adhésion au S.I.V.V.L.

Le Conseil Municipal prend acte de ce projet.

B) DEJECTIONS CANINES

Mme Claudie PILLARD et Mme Christelle RAFFIN font part d'un souci de déjections canines dans la cour de l'école, malgré des grilles fermées.

Le Conseil Municipal en appelle à nouveau au civisme des administrés et demande à M. le Maire de prendre un arrêté spécifique.

C) STATIONNEMENT LE MANON

M. Bernard REGAD évoque le problème récurrent de stationnement et d'accès aux propriétés "La Tête" "La Trace" et "La Chandoline" en hiver.

De plus, un poteau incendie est situé dans cette zone qui doit être libre d'accès en cas de besoin.

Un arrêté sera pris délimitant les accès et le stationnement.

Séance levée à 0h35

Le Maire,

Affiché le 08/03/2012

Raphaël PERRIN